



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE KERNOUËS

SEANCE DU VENDREDI 10 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi dix mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de KERNOUËS légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal en mairie de Kernouës, sous la présidence de Christophe BÈLE, maire.

DATE DE CONVOCATION : 3 mars 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX :

En exercice : 15 - Présents : 13 - Votants : 14 - Pouvoirs : 14

PRÉSENTS: Yves ABIVEN, Pascale AUFFRET, Christophe BÈLE, Isabelle BOULIC, Tifenn COTTON, Anne GÉNARD, Sophie LE GUEN, Françoise ROUDAUT, Alain SIMON, Ronan TIGRÉAT, Claudine ACQUITTER, Pierre JESTIN, Claude LE BRETON

ABSENTS EXCUSES: Christelle LE MENN ayant donné pouvoir à Isabelle BOULIC- Didier PERRO, absent

SECRETARE DE SEANCE: Ronan TIGREAT

Délibération D23_61 - Présentation et vote du Compte Administratif 2022 de la commune

ANNEXE : compte administratif 2022

Le Maire et l'Adjointe aux finances présentent le Compte Administratif de la commune résumé à l'euro près comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	390 382	613 169	1 003 551
Recettes	509 319	776 921	1 286 240
Excédent total	118 937	163 751	282 689
Excédent reporté	53 787	189 642	243 429
Excédent exercice	65 151	-25 891	39 260

L'excédent total est de 282 689 €.

Le Maire ayant quitté la salle, le premier adjoint Ronan Tigréat demande à l'assemblée d'émettre leurs observations. Aucune observation n'est formulée.

Après en avoir délibéré, le Compte Administratif 2022 de la commune est adopté à l'unanimité des votants par le Conseil Municipal.